

Elections législatives des 12 et 19 juin 2022

6^{ème} circonscription de Paris (11^{ème} & 20^{ème} arrondissements)

Des actes et des résultats !

En tant que votre député,
je poursuivrai ma lutte
**contre les nuisances
sonores nocturnes** qui
empoisonnent la vie des
riverains.

C'est un impératif de
qualité de vie et de
santé publique.

J. Christophe Martin



Jean-Christophe MARTIN
votre député de proximité

Avec le soutien de Rachida DATI





Projets d'urbanisme fous ou tapage nocturne quotidien, je suis aux côtés des riverains pour écouter et proposer des solutions (ici avec ma collègue Nelly GARNIER).

Député, mes moyens d'action à votre service seront renforcés !

Les nuisances sonores nocturnes sont un danger pour les adultes et les enfants qui souffrent régulièrement d'un sommeil de mauvaise qualité et de ses conséquences sur la santé, les apprentissages, leur vie personnelle et professionnelle. **Elles empoisonnent la vie des habitants des 11^{ème} et 20^{ème} arrondissements depuis plus de dix ans.**

Si la mairie de Paris a depuis toujours refusé de s'attaquer à ce problème, **l'État a des moyens pour apporter des solutions**, grâce notamment à l'action de la Préfecture de Police et à la réponse judiciaire.

En tant que votre député, je serai aux côtés des riverains pour porter ces solutions qui amélioreront fortement notre qualité de vie, tout comme j'ai pu le faire comme conseiller de quartier puis comme conseiller municipal.

Contre les nuisances sonores, un seul mot d'ordre : la fermeté !

Député, je défendrai en votre nom des évolutions de la Loi en mesure de ramener la tranquillité dans nos rues. Je ferai à l'Assemblée nationale ce que la mairie de Paris vous a refusé depuis si longtemps :

- ✓ **Création d'une densité maximale de Licences IV par quartier.** Au-delà de cette limite, plus aucune Licence IV ne pourra s'y implanter.
- ✓ **Création d'une densité maximale d'établissements de nuit par quartier.** Au-delà de cette limite, plus aucun établissement de ce type ne pourra ouvrir ses portes.
- ✓ **Renforcement des sanctions financières et administratives pour les établissements coupables d'abus répétés.** Ces sanctions deviendront dissuasives et actionneront simultanément les leviers des amendes, des horaires de fermeture et des fermetures administratives.
- ✓ **Création d'un délit de nuisances répétées pour les gérants d'établissement cumulant les procédures administratives.** Leur responsabilité pénale sera engagée.
- ✓ **Recrutement d'effectifs de nuit supplémentaires dans les commissariats, dédiés à la lutte contre les nuisances nocturnes.** Les sanctions seront ainsi plus nombreuses et plus rapides.



www.martinjc.fr



contact@martinjc.fr



06.85.26.73.02



@JCMartin75011

Elections législatives des 12 et 19 juin 2022

6ème circonscription de Paris (11ème et 20ème arrondissements)

Imprimé par Helloprint France (RCS Bobigny B 853 648 608), 41 rue Delizy 93500 PANTIN - Ne pas jeter sur la voie publique